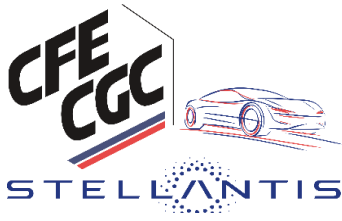


COMMUNIQUE DE PRESSE

Alerte sur l'avenir de la filière automobile européenne



Poissy, le 01 décembre 2025

Alerte sur l'avenir de la filière automobile européenne : pour une transition équilibrée, fondée sur la flexibilité, la souveraineté et la compétitivité

À l'approche du 10 décembre prochain, date à laquelle la Commission européenne doit rendre une décision majeure qui marquera durablement l'avenir de la filière automobile, les organisations syndicales Stellantis CFE-CGC, FO et CFTC tiennent à réitérer leur alerte. Elles rappellent qu'une approche dogmatique de la transition écologique ferait peser un risque considérable sur l'emploi, les sites industriels et les territoires.

Nos trois organisations soutiennent pleinement les objectifs de décarbonation, indispensables pour répondre aux enjeux climatiques et environnementaux. Cependant, cette nécessaire transformation doit s'appuyer sur une programmation réaliste, maîtrisée et socialement responsable, seule capable d'allier ambitions écologiques et préservation des emplois qui font vivre des milliers de familles en France et en Europe.

Le secteur automobile européen se trouve aujourd'hui dans une situation critique. Les décisions prises au niveau européen seront déterminantes pour la pérennité de l'industrie en France et en Europe, alors que se multiplient les annonces de restructurations et de suppressions d'emplois. Les 37 000 salariés français du groupe STELLANTIS Auto-SAS risquent d'être les victimes d'une transition énergétique irréaliste et nous le refusons.

En France, le marché s'est contracté d'environ un quart depuis 2020 et la filière a déjà perdu près de 40 000 emplois. L'étude paritaire menée par Xerfi dans le cadre de l'EDEC estime par ailleurs que 75 000 emplois supplémentaires sont menacés d'ici à 2035.

Cette fragilisation est aggravée par une trajectoire réglementaire jugée peu réaliste. Le scénario d'un marché exclusivement électrique à l'horizon 2035 apparaît intenable sans un accompagnement massif. Le consommateur n'est pas au rendez-vous du « tout-électrique », avec une part de marché des véhicules 100% électriques limitée à environ 16% pour les véhicules particuliers (15% au 1er semestre 2025).

Dans le même temps, l'offensive des constructeurs chinois s'intensifie. Avec des écarts de coûts pouvant atteindre en moyenne 25%, le tissu industriel européen voit sa compétitivité fortement dégradée et se trouve exposé à un risque réel de fermetures de sites. Le maintien de la trajectoire réglementaire actuelle risque de compromettre à la fois l'atteinte des objectifs climatiques et la survie de la filière.

Face à ces constats, les représentants syndicaux appellent la Commission Européenne à adopter une politique industrielle équilibrée, prenant pleinement en compte les réalités économiques et sociales du secteur.

L'examen anticipé de la clause de révision de la réglementation pour 2035 constitue une fenêtre d'opportunité urgente pour réaligner l'ambition climatique, la compétitivité industrielle et les réalités du marché.

Seule une trajectoire concertée et pragmatique permettra d'assurer une transition réussie, juste et durable. Elle suppose la mise en œuvre de trois conditions jugées indispensables à la survie de l'industrie automobile en France comme en Europe :

Il est indispensable de rendre aux industriels la liberté d'innovation et aux consommateurs la liberté de choix, en introduisant de véritables flexibilités et une diversité technologique dans la réglementation. L'approche doit reposer sur une analyse du cycle de vie plutôt que sur les seules émissions à l'échappement.

Cette neutralité technologique doit permettre de mobiliser l'ensemble des solutions contribuant efficacement à la décarbonation : véhicules électriques, hybrides rechargeables performants (PHEV), technologies de prolongateur d'autonomie, carburants neutres en carbone (e-fuels...). Il est également nécessaire de définir une trajectoire réglementaire spécifique pour les véhicules utilitaires légers (VUL) et d'introduire des mécanismes de lissage pour les objectifs 2030 (2028-2032) sur les véhicules particuliers (VP).

L'adoption par l'Union européenne de mesures de contenu local ou de contenu européen minimum est un enjeu de souveraineté majeur. Définir un contenu européen minimal constitue une condition indispensable à la survie du tissu industriel, en particulier face aux écarts de compétitivité avec la Chine.

Le rapport Draghi a clairement souligné l'urgence d'une véritable politique européenne de renforcement de la compétitivité. Celle-ci doit s'accompagner d'un plan européen de sauvegarde et de reconversion des emplois, ainsi que d'un renforcement du déploiement des infrastructures de recharge et des dispositifs d'incitation à l'achat, afin de rendre le véhicule électrique réellement accessible à toutes les catégories de ménages.

En conclusion, repousser l'échéance de 2035 ou ajuster la trajectoire ne constituerait pas un renoncement climatique, mais la condition pour réussir une transition qui conjugue emploi, compétitivité et souveraineté européenne.

La CFE-CGC, FO et la CFTC alertent sur le fait que le dogme d'une date couperet doit céder la place à un dialogue social européen fondé sur l'innovation, la formation et la sécurisation des parcours professionnels.